

**DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
**COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)**

**CONSEIL MUNICIPAL N°9 DU JEUDI 17 DECEMBRE 2009**  
**COMPTE RENDU**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice :	18
- présents :	10
- absent :	1
- votant :	17

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 17 décembre 2009, à 20 h 30, en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Thierry DUPOUE, maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 novembre 2009.

Etaients présents : Thierry DUPOUE, maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, adjoints, Roland HENTZIEN, Françoise SEILLE, Christiane MEISART, conseillers municipaux.

Etaients représentés : Jacques PRIEUR (pouvoir à Gilles PICHARD), Jean-Marc BOURREAU (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Colin LE BOURDAT (pouvoir à Christiane MEISART), Jacques PITIOT (pouvoir à Roland HENTZIEN), Gabriel PRIGENT-ARDOUIN (pouvoir à Thierry DUPOUE), Danielle HERROU (pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD), Marie BONIN (pouvoir à Chantal GUITTONNEAU).

Etait absente : Isabelle HUET GOURDON

Secrétaire de séance (article l 2121-15 du CGCT), Christiane MEISART est nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire sollicite l'accord du conseil municipal :

1. Afin de pouvoir rajouter une question à l'ordre du jour ; il s'agit d'une délibération portant la signature d'une convention entre la commune et l'Association Avenir Bernerie Cinéma, dont l'acquisition a été autorisée par délibération du 11 septembre 2009. L'assemblée délibérante donne, à l'unanimité, son accord pour délibérer sur cette question.
2. Afin de pouvoir différer deux points inscrit à l'Ordre du Jour ; il s'agit du dossier « Avenant PAVC Rue de Noirmoutier » et du dossier « Diagnostic/Etude : Complexe sportif ». Monsieur le Maire en donne les motifs.

## **1- COMMANDE PUBLIQUE**

### **1.1 Marchés publics**

#### **Marché Public pour la création d'un platelage en haut de plage**

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du haut de plage sur le littoral de la commune, il convient de prendre un avenant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'engagement relatif à la présentation de la Société JPL CONSEIL en sa qualité de sous-traitant du cabinet PHYTO LAB pour l'assistance technique pour la conception d'un mur de soutènement en pierre square Bellevue. Cet avenant n'a aucune incidence sur les engagements budgétaires.

#### **Marché de Télésurveillance**

Le contrat de télésurveillance des bâtiments communaux arrivant à son terme, il convient d'en souscrire un nouveau. Quatre sociétés ont été consultées. La Société LB PROTECTION a présenté une offre plus avantageuse pour la commune que ses concurrents. Le coût s'élève à 1.790,00 € pour l'extension de deux bâtiments et à 6.226,00 € par an pour la maintenance (pièces incluses) et l'abonnement à la télésurveillance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec la Société LB PROTECTION.

### ✚ Déléation de Service Public – Marchés communaux d'approvisionnement

Dans le cadre de la délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, le contrat actuel arrive à expiration en décembre 2009. Une consultation de délégation de service public a été organisée et deux entreprises ont déposé une offre. L'offre de l'entreprise MARCHES PUBLICS CORDONNIER a été retenue par la commission Délégation de Services Publics. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le principe de gestion déléguée du service public et autorise le maire à signer le contrat avec l'entreprise MARCHE PUBLIC CORDONNIER.

## 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

#### ✚ Convention de mise à disposition à l'Association Avenir Bernerie Cinéma

Par délibération du 11 septembre 2009, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer l'acte d'acquisition du cinéma situé sur le territoire de la commune. En vue d'en organiser la gestion, il convient de signer avec l'Association Avenir Bernerie Cinéma une convention de mise à disposition des locaux. Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'Association Avenir Bernerie Cinéma.

## 7 – FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions budgétaires :

#### ✚ Décision modificative (DM n°4)

Voté en décembre 2008, le budget de l'année 2009 doit faire l'objet d'une modification avant sa clôture. Une répartition des crédits en section d'investissement est effectuée entre les programmes 38 (réserve foncière) et 80 (éclairage public). Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°4 pour un montant de 20.000 € -vingt mille euros-, tant en dépenses qu'en recettes.

#### ✚ Budget Primitif 2010 de la Commune

Le projet de budget primitif 2010 est présenté par le rapporteur au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, procède au vote par chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement et par programmes en ce qui concerne la section investissement.

##### **Section de Fonctionnement :**

En dépenses : l'ensemble de dépenses de la section de fonctionnement est voté par chapitre à l'unanimité.

En recettes : l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement est voté à l'unanimité.

La section de fonctionnement est équilibrée à 3 335 781 €.

Ce budget permet un autofinancement au profit de la section d'investissement de 555 263 €.

##### **Section d'Investissement :**

Les programmes sont votés à l'unanimité tant en dépenses qu'en recettes.

La section investissement est équilibrée à 1 031 400 €.

##### **Personnel :**

L'état du personnel titulaire et non titulaire est voté à l'unanimité.

##### **Subventions :**

Le Conseil Municipal vote, les subventions aux associations et différents organismes pour un montant de 310 040 €, étant précisé que :

- *Monsieur Jean-Paul DAVIAUD n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Association ADAPEI, étant intéressé par la question.*
- *Monsieur Jean-Paul DAVIAUD n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Association BOCA BERNERIE OLYMPIQUE, étant intéressé par la question.*
- *La subvention à l'Association JEUNES ENFANTS DU PAYS DE RETZ a été votée par 16 voix, et une abstention.*
- *Monsieur Roland HENTZIEN n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Association LES MARCHEURS DE L'AMITIE, étant intéressé par la question.*

- *Madame Annie LITAUD n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Association Société des Régates de la Bernerie, étant intéressé par la question.*
- *La subvention à l'Association THEATRE BERNERIE a été votée par 16 voix et une abstention.*

#### **Budget Primitif 2010 de l'Office de Tourisme**

Les prévisions budgétaires de l'Office de Tourisme, pour l'année 2010, sont votées à l'unanimité par les conseillers municipaux.

#### **Fixation des Tarifs 2010**

Les tarifs communaux (tarifs de la taxe de séjour inclus) sont votés à l'unanimité et entérine une augmentation des tarifs communaux de 2 %, étant précisé qu'au regard des résultats obtenus par poste, le Conseil arrondit les montants.

Les tarifs relatifs aux locations de salles communales sont votés à l'unanimité.

### 7.3 Emprunt

#### **Ligne de Trésorerie**

Dans le cadre de la mise en place de la Ligne de Trésorerie pour l'année 2010, une consultation a été lancée. La proposition du Crédit Mutuel s'avère la plus avantageuse pour la commune.

Montant : 1 000 000

Taux Euribor 3 mois, Marge 0,28 %

Mise à disposition : En une ou plusieurs fois

Commission d'Engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Remboursement du capital : selon nos disponibilités

Règlement des intérêts : à trimestre échu

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel.

### 7.5 Subvention :

#### **Demande de subvention : Subvention à l'Association Jeunes Enfants du Pays de Retz**

En 2009, la Maison de l'Enfance de La Bernerie en Retz avait sollicité une somme qui ne lui avait pas été allouée dans sa totalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 12.000 € à la Maison de l'Enfance.

#### **Demande de subvention : Subvention à l'Association Maison des Jeunes**

En 2009, la Maison des Jeunes avait sollicité une somme qui ne lui avait pas allouée dans sa totalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 1.500 € à la Maison des Jeunes.

#### **Subventions accordées aux collectivités**

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, espaces verts départementaux (dont la gestion a été confiée par convention à la Commune), une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Général de Loire Atlantique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention relative à l'entretien de ces propriétés départementales au titre des espaces naturels sensibles (ENS).

### 7.10 Divers : Convention SYDELA – Effacement des réseaux

#### **Rue du Docteur RICHELOT**

L'effacement des réseaux (Avenue du Docteur Richelot) nécessite des frais de fournitures et de pose d'appareillages d'éclairage public. Le montant du devis s'élève à la somme de 9.026,67 € HT soit 10.795,90 € TTC. Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique) a fixé sa participation à hauteur de 40 % du montant HT avec un plafond d'aide sur deux années de 60.000 €, toutes opérations confondues. La commune a déjà bénéficié d'une aide de 9.862,03 € au titre du programme 2009. Ainsi cette participation s'élève à 3.610,67 € ; la contribution communale (qui intègre le montant de la TVA) s'élève à 7.185,23 €. Le Conseil Municipal, par 16 voix (Madame SEILLE s'étant absentée), autorise le Maire à signer la convention de fournitures et de pose d'appareil d'éclairage public avec le SYDELA.

#### **✚ Rue des Magores et Rue de la Baie**

L'effacement des réseaux (rue des Magores et rue de la Baie) nécessite des frais de fournitures et de pose d'appareillages d'éclairage public. Le montant du devis s'élève à la somme de 6.807,37€ HT soit 8.141,61 € TTC. Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique) a fixé sa participation à hauteur de 40 % du montant HT avec un plafond d'aide sur deux années de 60.000 €, toutes opérations confondues. La commune a déjà bénéficié d'une aide de 9.862,03 € au titre du programme 2009. Ainsi la participation du SYDELA s'élève à 2.722,95 € ; la contribution communale (qui intègre le montant de la TVA) s'élève à 5.418,67 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de fournitures et de pose d'appareil d'éclairage public avec le SYDELA.

## **8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME**

### **8.1 Enseignement**

#### **✚ Participation communale 2010 aux fournitures scolaires, au matériel pédagogique, aux prix de fin d'année et classes transplantées**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une revalorisation de 2 % des participations scolaires 2010. Elles se décomposent comme suit :

Fournitures scolaires : 43,45 euros par élève.

Matériel pédagogique : 4,08 euros par élève.

Prix de fin d'année scolaire : 6,12 euros par élève.

Subvention pour classes transplantées : le tarif de 2009 s'élevait 157,60 Euros, il est porté à 160,75 €.

#### **✚ Participation communale 2010 à l'Ecole Privée Sainte Jeanne d'Arc**

Le Conseil Municipal, décide par 16 voix et 1 abstention de porter la participation totale (fournitures scolaires, matériel pédagogique et prix de fin d'année) de la commune à l'école Sainte Jeanne d'Arc à 601,05 Euros par an et par enfant dans le cadre des crédits votés lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2009. Cette augmentation, de 1,05 €, est identique à celle accordée au groupe scolaire René Guy CADOU. Le rapporteur informe l'assemblée que le coût total (toutes charges confondues) d'un élève scolarisé à l'école publique s'élève à 721,56 Euros en 2009.

#### **✚ Participation communale 2010 aux écoles privées extérieures à la commune**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter la participation de la commune, aux écoles privées extérieures à la commune, sur la base et dans la limite de ce qui est versé à l'école Sainte Jeanne d'Arc, à savoir, 601,05 Euros (six cent un euros et cinq centimes) par an et par enfant.

### **8.3 Voirie**

#### **✚ PVR La Gressière (Rue des Chênes) et PVR La Jaginière (Rue du Pont de Terre)**

Les secteurs du Pont de Terre et des Chênes (derrière le centre de secours) sont classés en zone UB au PLU. Par conséquent, les terrains sont constructibles mais les réseaux publics n'existent pas. De ce fait, pour rendre les terrains constructibles, la commune a engagé un dossier de Participation Voiries Réseaux dans ces deux secteurs. La PVR de la Rue des Chênes s'élève à 73.757,32 € TTC, ce qui fixe à une participation due par m2 de 6,72 €. Pour la Rue du Pont de Terre, la PVR s'élève à 160.539,00 € TTC, ce qui fixe à une participation due par m2 de 9,45 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les deux dossiers, notamment les coûts financiers.
- Décide que les terrains à bâtir desservis seront situés dans une bande de 100 m de part et d'autre de la voie.
- Fixe le montant de la participation due par m2.
- Décide de l'actualisation en fonction de l'évolution de l'indice TP 01.
- Décide le pourcentage mis à la charge des pétitionnaires, à savoir 100 %.

#### **✚ Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics**

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est un document rendu obligatoire pour chaque commune, par la loi du 11 février 2005. Il établit le diagnostic de l'accessibilité des voiries et espaces publics du territoire communal. Il fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et porteur de handicaps, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire communal. Enfin, le PAVE

précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

### **8.6 Emploi, formation professionnelle**

#### **✚ Emplois saisonniers pour les espaces naturels**

Le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de recruter des agents dans le cadre des emplois « saisonniers espaces naturels ». Ces emplois seraient financés par le Conseil Général sous la forme d'une subvention qui prendrait en charge les salaires, les charges patronales et les frais liés à l'embauche.

Une convention entre le département et la collectivité serait signée pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter du Conseil Général une subvention relative à cette mission spécifique.

### **8.8 Environnement**

#### **✚ Pavillon Bleu**

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée que la Commune a reçu le label « pavillon bleu » pour l'année 2009. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la commune soit candidate au label « Pavillon Bleu » 2010.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la décision de Monsieur le Préfet d'autoriser Monsieur CHAUVIN à procéder à l'extension d'une exploitation de canards.


Monsieur Jean-Paul MAAS dresse la synthèse du rapport d'assainissement établie par la société VEOLIA.

En fin de séance, monsieur le maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner répertoriées du n°09-75 au n°09-94.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 10.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 18 décembre 2009,

**Le maire, Thierry DUPOUE**



*Compte-rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le lundi 21 décembre 2009.*